

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°03-2023-195

PUBLIÉ LE 20 DÉCEMBRE 2023

Sommaire

03_DDFIP_Direction Départementale des Finances Publiques de l'Allier / Stratégie / Contrôle de Gestion / Qualité de Service

03-2023-12-20-00003 - Arrêté n° 3194/2023 portant délégation de signature (1 page)	Page 3
03-2023-12-20-00006 - Arrêté n° 3197/2023 portant délégation de signature (2 pages)	Page 5
03-2023-12-20-00007 - Arrêté n°3198 /2023 portant délégation de signature (2 pages)	Page 8
03-2023-12-20-00009 - Arrêté n°3200/2023 portant délégations de signature en matière d'assiette et de recouvrement de produits domaniaux (2 pages)	Page 11
03-2023-12-20-00001 - Décision n° 3192 /2023 de délégation générale de signature au Responsable du Pôle Pilotage Ressources, Missions Domaniales et CDPIE (1 page)	Page 14
03-2023-12-20-00002 - Décision n° 3193/2023 de subdélégation de signature en matière de transmission aux collectivités locales des éléments de fiscalité directe locale (1 page)	Page 16
03-2023-12-20-00004 - Décision n° 3195/2023 de délégations spéciales de signature pour le Pôle Réseau (2 pages)	Page 18
03-2023-12-20-00008 - Décision n° 3199/2023 de délégations spéciales de signature pour le Pôle Pilotage Ressources et Missions Domaniales (2 pages)	Page 21
03-2023-12-20-00005 - Décision n°3196 /2023 de délégations spéciales de signature pour les Missions et Divisions rattachées au Directeur départemental (2 pages)	Page 24
03-2023-12-20-00010 - Décision n°3201/2023 de subdélégation de signature en matière domaniale (1 page)	Page 27

03_DDFIP_Direction Départementale des
Finances Publiques de l'Allier

03-2023-12-20-00003

Arrêté n° 3194/2023 portant délégation de
signature



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
des Finances publiques**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ALLIER
9 AVENUE VICTOR HUGO – BP 81609
03016 MOULINS CEDEX

Arrêté n° 3194/2023 portant délégation de signature

L'Administrateur général des Finances publiques,
Directeur départemental des Finances publiques de l'Allier,

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment son article R* 260 A-1 ;

Vu la décision du Directeur général des Finances publiques du 7 novembre 2011 ;

Arrête :

Article 1 – Délégation de signature est accordée à :

- Mme Florence BOUGNAUD - VEDEL, administratrice des Finances publiques adjointe

en vue d'autoriser la vente des biens meubles saisis.

Article 2 – Le présent arrêté annule l'arrêté n°2429/2022 du 10 novembre 2022 et prend effet à compter du 1^{er} janvier 2024. Il sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Allier.

Fait à Moulins, le 20 décembre 2023

L'Administrateur général des Finances Publiques,
Directeur Départemental des Finances Publiques,
Signé

Sylvain EME

03_DDFIP_Direction Départementale des
Finances Publiques de l'Allier

03-2023-12-20-00006

Arrêté n° 3197/2023 portant délégation de
signature



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des Finances publiques de l'Allier**
Service Stratégie
09 avenue Victor Hugo
03016 MOULINS CEDEX



FINANCES PUBLIQUES

Moulins, le 20 décembre 2023

Le directeur départemental
des Finances publiques

à

Madame Florence BOUGNAUD-VEDEL
administratrice des Finances publiques adjointe

Objet : lettre de mission du conciliateur fiscal départemental

Je soussigné, M. Sylvain EME, Directeur départemental des Finances publiques de l'Allier, désigne Mme Florence BOUGNAUD-VEDEL, administratrice des Finances publiques adjointe, en résidence à la Direction départementale des Finances publiques de l'Allier, dans la fonction de conciliateur fiscal départemental.

Cette décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2024.

L'Administrateur général des Finances publiques
Directeur départemental des Finances publiques de
l'Allier
Signé

Sylvain EME



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
des Finances publiques**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ALLIER
9 AVENUE VICTOR HUGO – BP 81609
03016 MOULINS CEDEX

Arrêté n° 3197/2023 portant délégation de signature

L'Administrateur général des Finances publiques,
Directeur départemental des Finances publiques de l'Allier,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu la décision du 20 décembre 2023 désignant Mme Florence BOUGNAUD-VEDEL conciliateur fiscal départemental

Arrête :

Article 1 - Délégation de signature est donnée à Mme BOUGNAUD-VEDEL, administratrice des Finances publiques adjointe, à l'effet de se prononcer sur les demandes des usagers tendant à la révision d'une décision prise par un service du département dans les limites et conditions suivantes :

1° sans limitation de montant, pour les demandes contentieuses portant sur l'assiette des impôts ;

2° sans limitation de montant, pour les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts ;

4° dans la limite de 200 000 €, en matière de gracieux fiscal d'assiette et de recouvrement ;

5° dans la limite de 305 000 €, pour les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales ;

6° sans limitation de montant, pour les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;

7° sans limitation de montant, pour les décisions relatives aux demandes de plans de règlement.

Article 2 – Le présent arrêté abroge l'arrêté n°497/2021 du 8 mars 2021 et prend effet le 1^{er} janvier 2024. Il sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Allier.

L'Administrateur général des Finances Publiques,
Directeur Départemental des Finances Publiques,
Signé

Sylvain EME

03_DDFIP_Direction Départementale des
Finances Publiques de l'Allier

03-2023-12-20-00007

Arrêté n°3198 /2023 portant délégation de
signature



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des Finances publiques de l'Allier**
Service Stratégie
09 avenue Victor Hugo
03016 MOULINS CEDEX



FINANCES PUBLIQUES

Moulins, le 20 décembre 2023

Le directeur départemental
des Finances publiques

à

Monsieur Alain HINOT

administrateur des Finances publiques adjoint

Objet : lettre de mission du conciliateur fiscal départemental adjoint

Je soussigné, M. Sylvain EME, Directeur départemental des Finances publiques de l'Allier, désigne Monsieur Alain HINOT, administrateur des Finances publiques adjoint en résidence à la Direction départementale des Finances publiques de l'Allier, dans la fonction de conciliateur fiscal départemental adjoint.

Cette décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2024.

L'Administrateur général des Finances publiques
Directeur départemental des Finances publiques de
l'Allier
Signé

Sylvain EME



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
des Finances publiques**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ALLIER
9 AVENUE VICTOR HUGO – BP 81609
03016 MOULINS CEDEX

Arrêté n°3198 /2023 portant délégation de signature

L'Administrateur général des Finances publiques, Directeur départemental des Finances publiques de l'Allier,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu la décision du 8 mars 2021 désignant Mme Geneviève GARNIER conciliateur fiscal adjoint et la décision du 20 décembre 2023 désignant M. Alain HINOT conciliateur fiscal adjoint du département de l'Allier ;

Arrête :

Article 1 - Délégation de signature est donnée à :

- M. Alain HINOT, administrateur des Finances publiques adjoint,
- Mme Geneviève GARNIER, inspectrice principale des Finances publiques,

à l'effet de se prononcer sur les demandes des usagers tendant à la révision d'une décision prise par un service du département dans les limites et conditions suivantes :

1° sans limitation de montant, pour les demandes contentieuses portant sur l'assiette des impôts ;

2° sans limitation de montant, pour les demandes contentieuses de décharge de responsabilité solidaire fondées sur les dispositions du II de l'article 1691 bis du code général des impôts ;

4° dans la limite de 200 000 €, en matière de gracieux fiscal d'assiette et de recouvrement ;

5° dans la limite de 305 000 €, pour les demandes gracieuses de décharge de l'obligation de paiement solidaire fondées sur les dispositions de l'article L. 247 du livre des procédures fiscales ;

6° sans limitation de montant, pour les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;

7° sans limitation de montant, pour les décisions relatives aux demandes de plans de règlement.

Article 2 – Le présent arrêté annule l'arrêté n°2427/2022 du 10 novembre 2022 et prend effet le 1^{er} janvier 2024. Il sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Allier.

L'Administrateur général des Finances Publiques,
Directeur Départemental des Finances Publiques,
Signé

Sylvain EME

03_DDFIP_Direction Départementale des
Finances Publiques de l'Allier

03-2023-12-20-00009

Arrêté n°3200/2023 portant délégations de
signature en matière d'assiette et de
recouvrement de produits domaniaux



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
des Finances publiques**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ALLIER
9 AVENUE VICTOR HUGO – BP 81609
03016 MOULINS CEDEX

**Arrêté n°3200/2023
portant délégations de signature
en matière d'assiette et de recouvrement de produits domaniaux**

L'Administrateur général des Finances publiques,
Directeur départemental des Finances publiques de l'Allier,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles D. 1212-25, D. 2312-8, D. 3221-4, D. 3221-16, D. 3222-1 et D. 4111-9 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment le 3° du I de l'article 33 ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret du 11 février 2021 portant nomination de M. Sylvain EME, administrateur général des Finances publiques, en qualité de directeur départemental des Finances publiques de l'Allier ;

Décide :

Article 1 - Délégation de signature est donnée à M. Alain HINOT, administrateur des Finances publiques adjoint, ou, en cas d'empêchement, à M. Christian CHAPLAT, inspecteur principal des Finances publiques et à Mme Audrey DEVULDER, inspectrice des Finances publiques, dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté, à l'effet de :

- fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'Etat ;

- suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable chargé des produits domaniaux (articles R. 2331-5, R. 2331-6 et 3° de l'article R. 2331-1 du code général de la propriété des personnes publiques).

Article 2 – Le présent arrêté abroge l'arrêté n°400/2022 du 28 février 2022 et prend effet à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 3 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Allier et sera affiché dans les locaux de la direction départementale des finances publiques de l'Allier.

Fait à Moulins, le 20 décembre 2023

L'Administrateur général des Finances Publiques,
Directeur Départemental des Finances Publiques,
Signé

Sylvain EME

03_DDFIP_Direction Départementale des
Finances Publiques de l'Allier

03-2023-12-20-00001

Décision n° 3192 /2023 de délégation générale
de signature au Responsable du Pôle Pilotage
Ressources, Missions Domaniales et CDPIE



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des Finances publiques

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ALLIER
9 AVENUE VICTOR HUGO – BP 81609
03016 MOULINS CEDEX

Décision n° 3192 /2023 de délégation générale de signature au Responsable du Pôle Pilotage – Ressources, Missions Domaniales et CDPIE

L'Administrateur général des Finances publiques,

Directeur départemental des Finances publiques de l'Allier,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 11 février 2021 portant nomination de M. Sylvain EME, administrateur général des finances publiques, en qualité de directeur départemental des Finances publiques de l'Allier ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2011 portant création de la direction départementale des Finances publiques de l'Allier ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 19 février 2021 fixant au 8 mars 2021 la date d'installation de M. Sylvain EME dans les fonctions de directeur départemental des Finances publiques de l'Allier ;

Décide :

Article 1er - Délégation de signature est donnée à :

M. Alain HINOT, Administrateur des Finances publiques adjoint, Responsable du Pôle Pilotage – Ressources, Missions Domaniales et Correspondant départemental de la Politique immobilière de l'État (CDPIE),

à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seul, ou concurremment avec moi, sous réserve des dispositions de l'article 2 et des restrictions expressément prévues par la réglementation, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

Il est autorisé à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

Article 2 – Sont exclus du champ de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012.

Article 3 – La présente décision annule la décision n°2186/2023 du 29 août 2023 et prend effet à compter du 1^{er} janvier 2024. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Moulins, le 20 décembre 2023

L'Administrateur général des Finances Publiques,
Directeur Départemental des Finances Publiques,
Signé
Sylvain EME

03_DDFIP_Direction Départementale des
Finances Publiques de l'Allier

03-2023-12-20-00002

Décision n° 3193/2023 de subdélégation de
signature
en matière de transmission aux collectivités
locales des éléments de fiscalité directe locale



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
des Finances publiques**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ALLIER
9 AVENUE VICTOR HUGO – BP 81609
03016 MOULINS CEDEX

**Décision n° 3193/2023 de subdélégation de signature
en matière de transmission aux collectivités locales des éléments de fiscalité directe locale**

L'Administrateur général des Finances publiques,

Directeur départemental des Finances publiques de l'Allier,

Vu l'arrêté préfectoral n° 642/2023 du 6 mars 2023, donnant délégation de signature au Directeur départemental des Finances publiques de l'Allier, à l'effet de communiquer chaque année aux collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre du département les différents états indiquant, notamment, conformément aux articles D 1612-1 à D 1612-5 du code général des collectivités territoriales, le montant prévisionnel des bases nettes imposables, les taux nets d'imposition adoptés l'année précédente et les autres informations nécessaires au vote du produit fiscal.

Décide :

Article 1^{er} – Subdélégation de signature en matière de fiscalité locale est donnée à :

Mme Florence BOUGNAUD-VEDEL, administratrice des Finances publiques adjointe, directrice du Pôle réseau ;

M. Mickael MAGNIER, inspecteur principal des Finances publiques, chargé de la division des collectivités locales, Partenariats et Animation des CDL ;

Mme Marie-France MARGOLLE, inspectrice des Finances publiques ;

M. Elie MARTINET, inspecteur des Finances publiques ;

Mme Delphine ROUILLARD, inspectrice des Finances publiques.

Article 2 – La présente décision annule la décision n°865/2023 du 4 avril 2023 et prend effet à compter du 1^{er} janvier 2024. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Moulins, le 20 décembre 2023

L'Administrateur général des Finances Publiques,
Directeur Départemental des Finances Publiques,
Signé

Sylvain EME

03_DDFIP_Direction Départementale des
Finances Publiques de l'Allier

03-2023-12-20-00004

Décision n° 3195/2023 de délégations spéciales
de signature pour le Pôle Réseau



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
des Finances publiques**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ALLIER
9 AVENUE VICTOR HUGO – BP 81609
03016 MOULINS CEDEX

**Décision n° 3195/2023
de délégations spéciales de signature pour le Pôle Réseau**

L'Administrateur général des Finances publiques,
Directeur départemental des Finances publiques de l'Allier,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 11 février 2021 portant nomination de M. Sylvain EME, administrateur général des finances publiques, en qualité de directeur départemental des Finances publiques de l'Allier ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2011 portant création de la direction départementale des Finances publiques de l'Allier ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 19 février 2021 fixant au 8 mars 2021 la date d'installation de M. Sylvain EME dans les fonctions de directeur départemental des Finances publiques de l'Allier ;

Décide :

Article 1er - Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour la Division des collectivités locales, Partenariats, Animation des CDL

M. Mickaël MAGNIER, inspecteur principal des Finances publiques, responsable de la division

Gestion du secteur local, qualité comptable, expertise et soutien juridique, modernisation, dématérialisation et monétique

Mme Christine FONDE, inspectrice des Finances publiques

M. Elie MARTINET, inspecteur des Finances publiques

Fiscalité directe locale, avance aux collectivités locales, contrôle budgétaire

Mme Marie-France MARGOLLE, inspectrice des Finances publiques

M. Elie MARTINET, inspecteur des Finances publiques

Mme Delphine ROUILLARD, inspectrice des Finances publiques

Conseillers aux décideurs locaux (CDL)

M. Patrick COUTIERE, inspecteur divisionnaire des Finances publiques de classe normale

Mme Isabelle DARBY, inspectrice divisionnaire des Finances publiques de classe normale

Mme Carole DELAGE, inspectrice divisionnaire des Finances publiques de classe normale

Mme Magali MEUNIER, attachée principale d'Etat

Mme Marie-Paule MINARD, contractuelle

M. Guy ORARD, inspecteur divisionnaire des Finances publiques de classe normale

Mme Karine STROBEL, inspectrice divisionnaire des Finances publiques de classe normale

M. Dominique RICHUILLEY, inspecteur des Finances publiques

Mme Mélanie TOURNEMOULY, inspectrice des Finances publiques

2. Pour la Division des affaires foncières

M. Christian CHAPELAT, inspecteur principal des Finances publiques, responsable de la division

Pilotage et animation des missions foncières

Mme Valérie CHANUDET, inspectrice des Finances publiques

3. Pour la Division assiette des professionnels, des particuliers, Commission de surendettement

M. Jean-Luc BOYER, inspecteur divisionnaire des Finances publiques hors classe, responsable de la division

Assiette des particuliers et des professionnels

M. Didier DE SEVERAC, inspecteur des Finances publiques

4. Pour la Division Recouvrement

Mme Valérie BOISSARD, inspectrice divisionnaire des Finances publiques hors classe, responsable de la division

Recouvrement des créances de toute nature, Animation, contentieux, expertise

M. David LAMUGNIERE, inspecteur des Finances publiques

Mme Laurence TOUMASSON, inspectrice des Finances publiques

En leur absence, délégation est donnée à :

Mme Valérie GUILLOT, contrôleuse des Finances publiques

Mme Françoise COLLAS, agente administrative principale des Finances publiques

Huissiers

M. Patrick MATHIEU, inspecteur des Finances publiques

Service d'Appui Réseau Recouvrement

M. Benoît CANONGE, inspecteur des Finances publiques

5. Pour la Division des affaires juridiques et du contrôle fiscal

Mme Geneviève GARNIER, inspectrice principale des Finances publiques, responsable de la division

Affaires juridiques, contentieux

Mme Valérie CUBEIRA, inspectrice des Finances publiques

Mme Karine IZANS-MASSON, inspectrice des Finances publiques

M. Alain TREFIER, inspecteur des Finances publiques

Contrôle fiscal

Mme Jasmine LEFEBVRE-SANSON, inspectrice des Finances publiques

6. Pour le Service Comptabilité, Centralisation PNC, CDC-DFT

Mme Christelle BLATEYRON, contrôleuse principale des Finances publiques

En son absence, délégation est donnée à **Mme Isabelle DUJON**, contrôleuse principale des Finances publiques, pour les opérations liées à la comptabilité et à **Mme Nathalie RAYE**, contrôleuse des Finances publiques et **Mme Sylvaine CHASSAGNETTE**, contrôleuse des Finances publiques, pour les opérations liées au dépôt de fonds.

Article 2 : La présente décision annule la décision n°2187/2023 du 29 août 2023 et prend effet à compter du 1^{er} janvier 2024. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Moulins, le 20 décembre 2023

L'Administrateur général des Finances Publiques,
Directeur Départemental des Finances Publiques,
Signé

Sylvain EME

03_DDFIP_Direction Départementale des
Finances Publiques de l'Allier

03-2023-12-20-00008

Décision n° 3199/2023 de délégations spéciales
de signature pour le Pôle Pilotage Ressources et
Missions Domaniales



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des Finances publiques

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ALLIER
9 AVENUE VICTOR HUGO – BP 81609
03016 MOULINS CEDEX

Décision n° 3199/2023 de délégations spéciales de signature pour le Pôle Pilotage – Ressources et Missions Domaniales

L'Administrateur général des Finances publiques,

Directeur départemental des Finances publiques de l'Allier,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 11 février 2021 portant nomination de M. Sylvain EME, administrateur général des Finances publiques, en qualité de directeur départemental des Finances publiques de l'Allier ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2011 portant création de la direction départementale des Finances publiques de l'Allier ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 19 février 2021 fixant au 8 mars 2021 la date d'installation de M. Sylvain EME dans les fonctions de directeur départemental des Finances publiques de l'Allier ;

Décide :

Article 1er - Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour le service Ressources humaines – Formation professionnelle

Mme Charline DOLAT, inspectrice des Finances publiques, chef de service, et correspondante handicap local

En son absence, délégation est donnée à :

Mme Françoise GIRARD, contrôleur principale des Finances publiques

Mme Nadine POUZET, contrôleur principale des Finances publiques

Mme Michèle THEVENET, contrôleur des Finances publiques

2. Pour le service Ressources budgétaires et Logistique

M. Ludovic ROUILLERIS, inspecteur des Finances publiques, chef de service et responsable sécurité

En son absence, délégation est donnée à :

M. Olivier MESSORI, contrôleur des Finances publiques

Mme Irina ODIE, contrôleur des Finances publiques

Mme Sarah LECOUEY, agente administrative principale des Finances publiques

Mme Nathalie TREFIER, agente administrative principale des Finances publiques

3. Pour la Division du Domaine

M. Christian CHAPELAT, inspecteur principal des Finances publiques, responsable de la division

Service local du Domaine

Mme Audrey DEVULDER, inspectrice des Finances publiques

Article 2 : La présente décision annule les décisions n°2188/2023, n°2189/2023 et n°2191/2023 du 29 août 2023 et prend effet à compter du 1^{er} janvier 2024. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Moulins, le 20 décembre 2023

L'Administrateur général des Finances Publiques,
Directeur Départemental des Finances Publiques,

Signé

Sylvain EME

03_DDFIP_Direction Départementale des
Finances Publiques de l'Allier

03-2023-12-20-00005

Décision n°3196 /2023 de délégations spéciales
de signature pour les Missions et Divisions
rattachées au Directeur départemental



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
des Finances publiques**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ALLIER
9 AVENUE VICTOR HUGO – BP 81609
03016 MOULINS CEDEX

**Décision n°3196 /2023 de délégations spéciales de signature
pour les Missions et Divisions rattachées au Directeur départemental**

L'Administrateur général des Finances publiques,

Directeur départemental des Finances publiques de l'Allier,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 11 février 2021 portant nomination de M. Sylvain EME, administrateur général des Finances publiques, en qualité de directeur départemental des Finances publiques de l'Allier ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2011 portant création de la direction départementale des Finances publiques de l'Allier ;

Vu la décision du directeur général des Finances publiques en date du 19 février 2021 fixant au 8 mars 2021 la date d'installation de M. Sylvain EME dans les fonctions de directeur départemental des Finances publiques de l'Allier ;

Décide :

Article 1er - Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur mission ou de leur division, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour la Division Stratégie, Structures, Emplois, Contrôle de gestion

Mme Céline POTÉRON, inspectrice divisionnaire des Finances publiques de classe normale, responsable de la division

Mme Sandrine MÉNAGE, inspectrice des Finances publiques

2. Pour la Mission Départementale Risques – Audit (MDRA) - Régies

Mme Christelle DEYRIES, inspectrice principale des Finances publiques, responsable par intérim de la mission

Maîtrise des risques : Audit - Régies

M. Cyril CARPINO, inspecteur des Finances publiques

Contrôle interne – Cellule Qualité Comptable

Mme Stéphanie FRANCHE, inspectrice des Finances publiques

3. Pour la Division d'appui aux acteurs économiques, Expertise économique et financière, CCSF / Casinos

M. Mihoub BOULEBBINA, inspecteur principal des Finances publiques, responsable de la division

4. Pour la Mission Relations Usagers / France Services

M. Mihoub BOULEBBINA, inspecteur principal des Finances publiques, responsable de la mission

Référente Départementale Relations Usagers (RDRU)

Mme Sandrine MÉNAGE, inspectrice des Finances publiques

Correspondant départemental des EFS (France Services)

M. Didier DE SEVERAC, inspecteur des Finances publiques

5. Assistante de prévention

Mme Irina ODIE, contrôleuse des Finances publiques

Article 2 : La présente décision annule les décisions n°2187/2023, n°2190/2023 et n°2191/2023 du 29 août 2023 et prend effet à compter du 1^{er} janvier 2024. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Moulins, le 20 décembre 2023

L'Administrateur général des Finances Publiques,
Directeur Départemental des Finances Publiques,

Signé

Sylvain EME

03_DDFIP_Direction Départementale des
Finances Publiques de l'Allier

03-2023-12-20-00010

Décision n°3201/2023 de subdélégation de
signature en matière domaniale



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
des Finances publiques**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ALLIER
9 AVENUE VICTOR HUGO – BP 81609
03016 MOULINS CEDEX

Décision n°3201/2023 de subdélégation de signature en matière domaniale

La Préfète de l'Allier,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 644/2023 en date du 6 mars 2023 accordant délégation de signature à M. Sylvain EME, directeur départemental des Finances publiques de l'Allier, en matière domaniale ;

Décide :

Article 1er – La délégation de signature qui est conférée à M. Sylvain EME, directeur départemental des Finances publiques de l'Allier, par l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n° 644/2023 du 6 mars 2023, sera exercée par M. Alain HINOT, administrateur des Finances publiques adjoint.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement, la même délégation sera exercée par M. Christian CHAPELAT, inspecteur principal des Finances publiques, responsable de la division du domaine, ou à son défaut par Mme Audrey DEVULDER, inspectrice des Finances publiques.

Article 3 – La présente décision annule la décision n°2192/2023 du 29 août 2023 et prend effet à compter du 1^{er} janvier 2024. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Allier et affichée dans les locaux de la direction départementale des Finances publiques de l'Allier.

Fait à Moulins, le 20 décembre 2023

Pour la Préfète de l'Allier,
L'Administrateur général des Finances Publiques,
Directeur Départemental des Finances Publiques,

Signé

Sylvain EME